

Waimes, le 26 juin 2018

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec quelques-uns d'entre vous qui s'interrogeaient sur les particularités de la fin de la 2^{ème} année commune.

Certains élèves ont assimilé très rapidement le passage automatique de la 1^{ère} à la 2^{ème} sans penser à l'acquisition nécessaire des compétences pour la réussite du CE1D à la fin du degré.

Nous nous devons de leur laisser une nouvelle chance de réussir les examens en septembre, même s'ils sont nombreux.

En cas de nouvel échec (ou de non présentation) en 2^{ème} session, l'élève sera automatiquement dirigé vers une 2^{ème} année *supplémentaire*.

La grille horaire sera, en fonction de la décision du conseil de classe, proche de celle d'une 2^{ème} commune ou adaptée à ses besoins spécifiques.

En plus des remédiations habituelles, il bénéficiera en outre d'un **Plan Individuel d'Apprentissage** proposé dans un premier temps pour améliorer les compétences transversales (organisation du travail, tenue des documents...). Ce PIA, dont vous serez, avec le CPMS, partie prenante, sera affiné début de l'année prochaine.

Je me dois d'évoquer la possibilité, pour les élèves de 2^{ème} supplémentaire, de pouvoir continuer, à tout moment avant le 15 janvier, leur cursus en 3^{ème} année de l'enseignement professionnel.

Je me permets d'insister sur le rôle important que vous jouez dans l'apprentissage et l'orientation de votre enfant. Dans ce cadre, l'équipe pédagogique et moi-même nous tenons à votre disposition pour mettre un maximum de chances de réussite de son côté.

A ce moment de l'année, il serait incongru de ne pas terminer sans vous souhaiter, à vous et à votre enfant, de profiter autant que possible d'une période de repos bien méritée.

T. Fluhr
Préfet des études